

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-29

MISSION GRANDS PREDATEURS : INVESTISSEMENT D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION : DECISION MODIFICATIVE

Date de la convocation
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 1405 Grands Prédateurs

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentations sur la dynamique des espèces et des écosystèmes Majeurs

Axe 1 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Contrat de Parc 2023-2026 : fiche action 1.6

Le rapporteur expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 311°,

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président,

Vu la délibération n°C.2021-15 du Comité syndical du 31/03/2021 approuvant le Projet vigilance Grands prédateurs,

Vu la délibération B.2021-32 du Bureau syndical du 7/04/2021 ayant créé un emploi non permanent à temps non complet en charge de la mission Grands prédateurs,

Vu la délibération B.2021-80 du Bureau syndical du 16 novembre 2021 ayant reconduit l'emploi non permanent à temps non complet en charge de la mission Grands prédateurs ;

Vu la délibération B.2022-33 du Bureau syndical du 2 mars 2022 transformant l'emploi non permanent à temps non complet en emploi non permanent à temps complet en charge de la mission Grands prédateurs ;

Vu la délibération B.2022-42 du Bureau syndical du 12 avril 2022 créant un emploi permanent à temps complet en charge de la mission Grands prédateurs ;

Vu la délibération B.2022-59 du Bureau syndical du 20 septembre 2022 portant sur la Mission Grands Prédateurs (création de poste et investissement d'équipements de protection) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte

Par délibération n°B2022_59 du 20 septembre 2022, en conséquence de la présence avérée du loup et de son activité de prédation, le Bureau Syndical du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) a validé le plan d'investissement portant sur des outils de protection des troupeaux contre la prédation financés sur crédits sectoriels biodiversité de la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2022-2023.

Suite au refus de l'éleveur ciblé prioritairement pour bénéficier de ces équipements, en raison de sa retraite prochaine, les investissements ont été réévalués, proposés à d'autres éleveurs et adaptés à leurs besoins.

Un accompagnement pour la signalisation de la présence de chiens de protection sur les parcs de pâturage a également été sollicités par plusieurs acteurs du territoire, et un panneau local a été créé en concertation avec plusieurs d'entre eux. Celui-ci vise à avertir en amont les usagers du territoire de la présence de tels chiens sur les parcs et de donner les bons comportements à adopter, pour réduire les risques de conflits, tout en mettant les acteurs concernés en position de concertation et en soutien des éleveurs.

Description du projet :

Des diagnostics et des discussions ont été réalisés avec les éleveurs pressentis pour recevoir des équipements de protection et un accompagnement pour améliorer leur installation et donc leur efficacité, et les investissements ont été dimensionnés.

Conformément à la délibération n°2022_59, les investissements proposés incluent l'achat de matériels mobiles de protection et d'effarouchement, en prêts conventionnés auprès des éleveurs. L'un des éleveurs concernés a lui-même acheté une partie du matériel nécessaire, ce qui réduit l'enveloppe budgétaire initiale pour ce poste de dépense.

Au regard des ajustements techniques et de la marge budgétaire obtenue en conséquence, il est proposé d'intégrer au plan d'investissement initial la production de panneaux d'informations spécifiques sur les chiens de protection (conception PNRML). Les besoins sont estimés à une soixantaine de panneaux pour un coût de l'ordre de 2 500 € TTC.

L'enveloppe de dépenses de 15 800 € TTC n'est pas modifiée et le plan de financement reste le même que sur la délibération n°2022_59, comme suit :

Dépenses		Recettes		
Investissements matériels (clotures, piquets, kits d'effarouchement)	15 800 €	Région Nouvelle Aquitaine	80%	12 640 €
Investissements panneaux d'informations Chien de protection de troupeaux		PNR ML (autofinancement)	20%	3 160 €
total	15 800 €		100%	15 800 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la modification du plan d'investissement de protection des troupeaux domestiques pour y inclure l'acquisition de panneaux d'informations de présence de chiens de protection de troupeaux ;

- d'autoriser le Président à :

- Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la modification du plan d'investissement de protection des troupeaux domestiques pour y inclure l'acquisition de panneaux d'informations de présence de chiens de protection de troupeaux ;
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 05.05.23
Et qu'elle a été affichée le 05.05.23

Ph. Brugere

REÇU LE
05 MAI 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

